



Double fichage bdf au ficp

Par **mic974**, le **09/07/2016** à **11:35**

Bonjour, a tous,

J'ai été fichié au ficp par un organisme de credit, j'aimerais savoir si il peuvent me re-fichié et donc allongé le delai de 5 ans. J'ai un credit avec cette etablissement, et il me menace d'un deuxième fichage... Merci a vous

Par **youris**, le **09/07/2016** à **14:55**

bonjour,

" QUAND LES INFORMATIONS SONT-ELLES SUPPRIMÉES DU FICP ?

Procédure de radiation en cas d'incident de paiement

Pour régulariser un incident de remboursement, vous pouvez rembourser à tout moment les sommes que vous devez.

L'établissement de crédit qui a déclaré l'incident a l'obligation, sous peine de sanctions, de signaler à la Banque de France la régularisation de l'incident. Si cet incident est le seul motif de votre inscription au FICP, vous cessez d'y être inscrit. "

source: <http://www.conso.net/content/le-fichier-national-des-incidents-de-remboursement-des-credits-aux-particuliers-ficp>

salutations

Par **mic974**, le **09/07/2016** à **15:14**

re bonjour Youris, sa je connais, mais au bout de 5 ans il y a suppression dans le fichier de la banque de france, moi ce que j'aimerais savoir,ces esceque il peuvent vous fiché tt les ans...

Par **youris**, le **09/07/2016** à **15:35**

est-ce que vous avez régularisé votre incident de remboursement ?

c'est l'organisme de crédit qui doit demander, après régularisation de cet incident , votre

effacement du FICP.

Par **mic974**, le **09/07/2016** à **15:45**

Nn n'ayant pas pu remboursé, j'ai été en procedure retablissement personnel sans liquidation judiciaire, je ne doit plus rien a cette etablissement, mais je m'apperçois qu'un organisme de credit me fiche a la banque de france tout les ans, ce qui repporte encore a plus tard mon defichage. (le 1er au 2/06/2014, le 2eme 12/07/2015, et la 3eme 5/07/2016).

Par **youris**, le **09/07/2016** à **15:50**

cet organisme de crédit, qui vous fiche, a-t-il été mentionné comme étant votre créancier dans votre dossier de surendettement ?

Par **mic974**, le **09/07/2016** à **15:55**

oui, mais malheureusement, cette organisme fait la sourde oreille, j'ai envoyé des courrier a la CNIL et la DGCCRF, mais le temp qu' il emmène leurs enquete sa va prendre du temp. Heureusement que tout les ans, je me procure les information contenue dans ce fichier...